

COMMUNE DE CINDRE

Séance du 05 juin 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux-mil vingt, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de CINDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René PINSON, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2026

Membres présents : René PINSON ; Angélique LAURENT ; Christophe CASSIN ; Christelle MERLE ; Dominique GAY ; Christophe VIF ; Pierre-Alexandre LABOMBARDA Catherine MORAU ; Henri-Philippe PARIS ; Romane DEVAUX ;

Membres excusés : Anne-Laure BEURRIER

Membres absents :

Pouvoir : Anne-Laure BEURRIER à Angélique LAURENT

Angélique LAURENT est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir eu confirmation de la réception des membres du conseil du PV du 21 avril 2026 et approbation à l'unanimité de celui-ci.

1 – ELECTION DELEGUE AUX ELECTIONS SENATORIALES :

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame VAN DOOREN Catherine ne peut pas prendre part au vote étant de nationalité Belge

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Henri-Philippe PARIS
- Monsieur Christophe CASSIN
- Monsieur Pierre-Alexandre LABOMBARDA
- Madame Romane DEVAUX

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

- b) Élection du délégué Les candidatures enregistrées :
- Monsieur René PINSON

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur René PINSON a obtenu 10 voix.

Monsieur René PINSON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2 – ELECTION SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en œuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame Catherine VAN DOOREN ne prend pas part au vote étant de nationalité Belge.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Henri-Philippe PARIS
- Monsieur Christophe CASSIN
- Monsieur Pierre-Alexandre LABOMBARDA
- Madame Romane DEVAUX

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des trois suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Christophe CASSIN
- Monsieur Christophe VIF
- Madame Angélique LAURENT

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des t
municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Monsieur Christophe CASSIN : 10 voix
- Monsieur Christophe VIF : 10 voix
- Madame Angélique LAURENT : 10 voix

Monsieur Christophe CASSIN, Monsieur Christophe VIF et Madame Angélique LAURENT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

3 – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

A la suite des élections municipales de mars 2026, les commissions de contrôle des listes électorales doivent être renouvelées. Quel que soit la taille de la commune, la composition de la commission dépend désormais du nombre de listes ayant obtenu des sièges au sein du conseil municipal. Pour la commune de Cindré, deux listes siègent au sein du Conseil Municipal, la commission de contrôle mais seulement un membre de la liste minoritaire a été élu.

Par conséquent, la commission ne sera composée :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration
- un délégué du tribunal judiciaire

Il est rappelé que le Maire et ses adjoints ne peuvent pas être membres de la commission.

Monsieur le Maire propose de nommer :

- Monsieur Christophe CASSIN, délégué titulaire
- Monsieur Henri-Philippe PARIS, délégué suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et nomme :

- Monsieur Christophe CASSIN, délégué titulaire
- Monsieur Henri-Philippe PARIS, délégué suppléant

4 – DESIGNATION DELEGUE A ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES :

Monsieur le Maire informe qu'il faut désigner un délégué pour Allier Bourbonnais Territoires.

Monsieur le Maire est candidat pour être délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et nomme Monsieur René PINSON délégué à Allier Bourbonnais Territoires.

5 – CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A 35H00 :

Monsieur le Maire informe que l'agent technique remplit les conditions pour un avancement de grade. Il est actuellement Adjoint technique titulaire au 8^{ème} échelon de son grade, avec un indice brut de 387 et une ancienneté conservée du 21 février 2025.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35h00 afin que l'agent technique puisse bénéficier de cet avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35h00. L'avancement de grade pour l'agent technique prendra effet à compter du 01 novembre 2026.

6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire informe que, à la suite de la création du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35h00, le tableau des effectifs doit être modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs en ajoutant un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35h00.

7 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que des travaux dans le logement communal vont être réalisés et des achats de petit matériel doivent être également à prévoir.

Il a reçu des devis d'un montant total hors taxes de : 9 564,06 euros.

Il propose de déposer un dossier à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours. Le montant de la subvention demandé sera de : 4 782,03 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire pour demander une subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Dérogations scolaires : La commune ne paye pas, c'est la famille qui s'engage à les régler.

Cimetière : Le 23 mai 2026, nous avons effectué un procès-verbal de constatations des concessions à l'état d'abandon pour 27 concessions en état d'abandon

Poubelles : Déplacement des poubelles collectives au lieu-dit : « les Danois » transférées au lieu-dit « les Grillades ». Le SICTOM est informé.

Sécurité routière : Vitesse excessive rue de Puyfol

Nouvelle limitation à 30 km/h sur la toute la rue de Tréteau. Un compteur de vitesse a été installé sur la rue de treteau à l'entrée du bourg afin d'effectuer des statistiques de vitesse et dénombrer les véhicules sur une période d'une dizaine de jours.

Ordre du jour de la prochaine réunion du conseil :

Toujours en attente du projet pétanque

Création de la commission école

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 21 JUILLET 2026 19H30

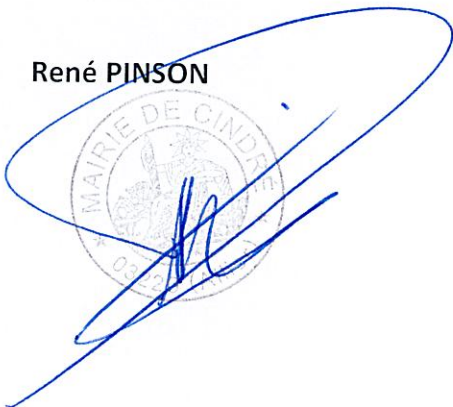
Fin de séance à 22h30

Monsieur le Maire,

Le Secrétaire de séance,

René PINSON

Angélique LAURENT



Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le



ID : 003-210300794-20260721-PV05062026-AU